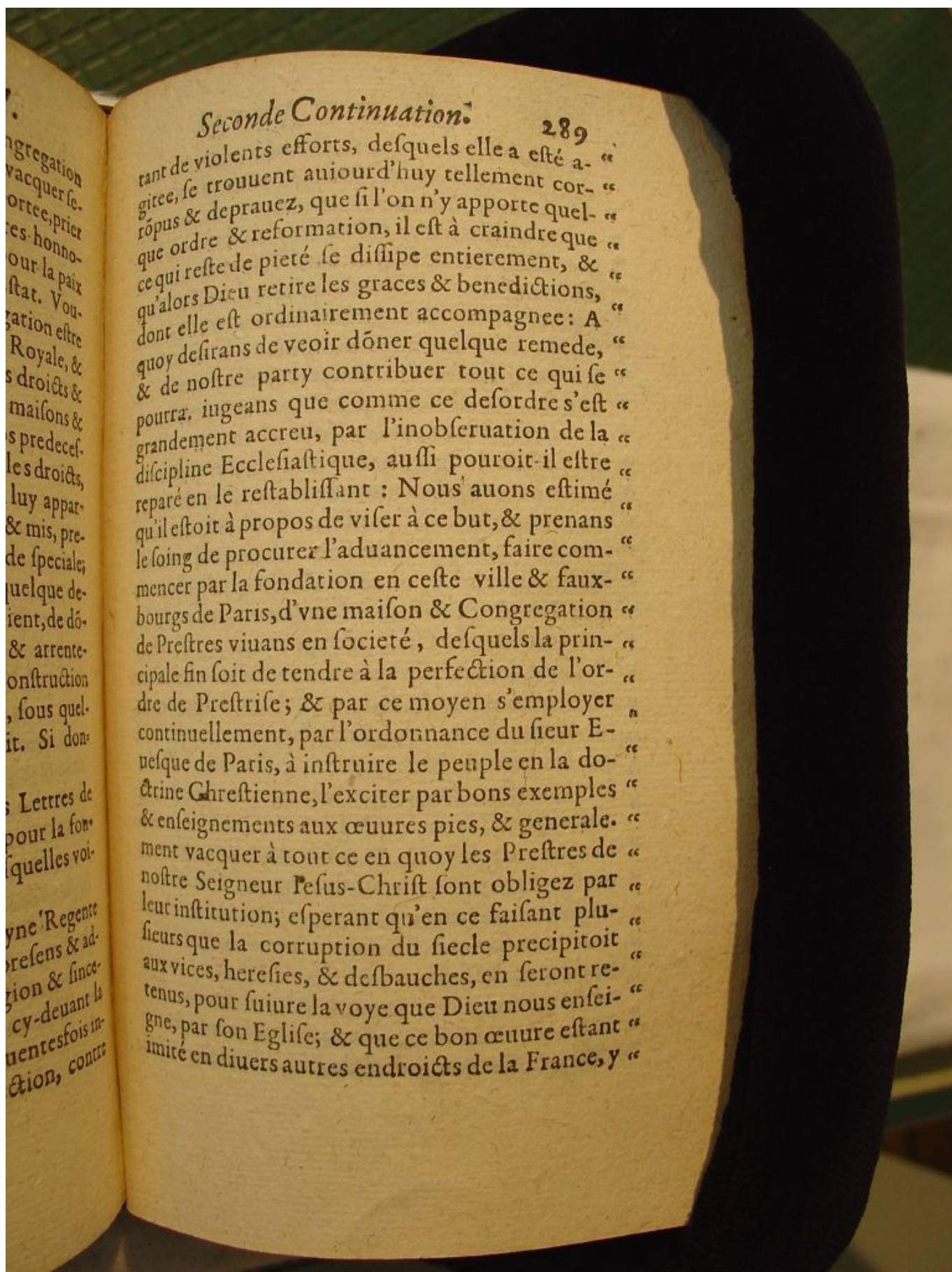
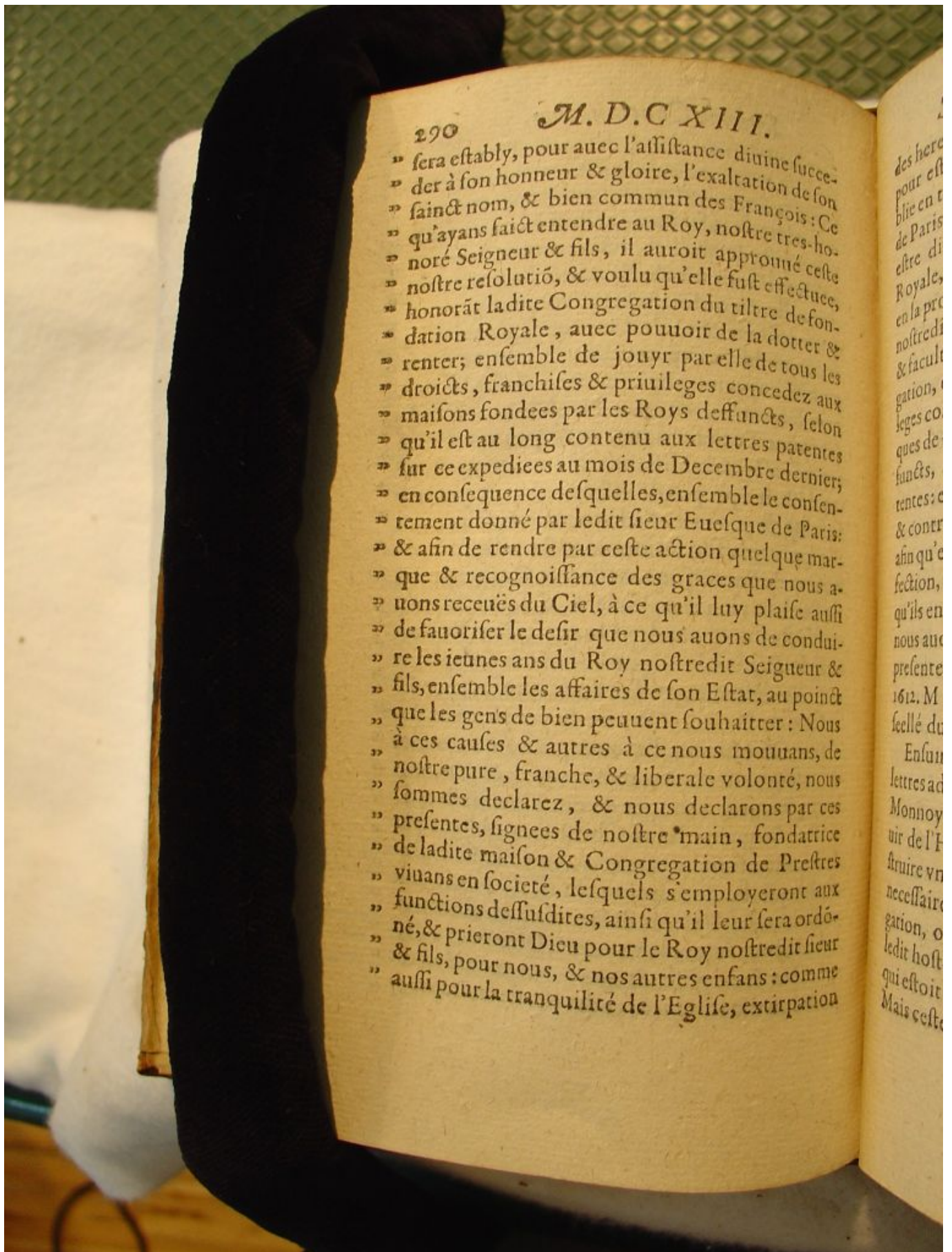


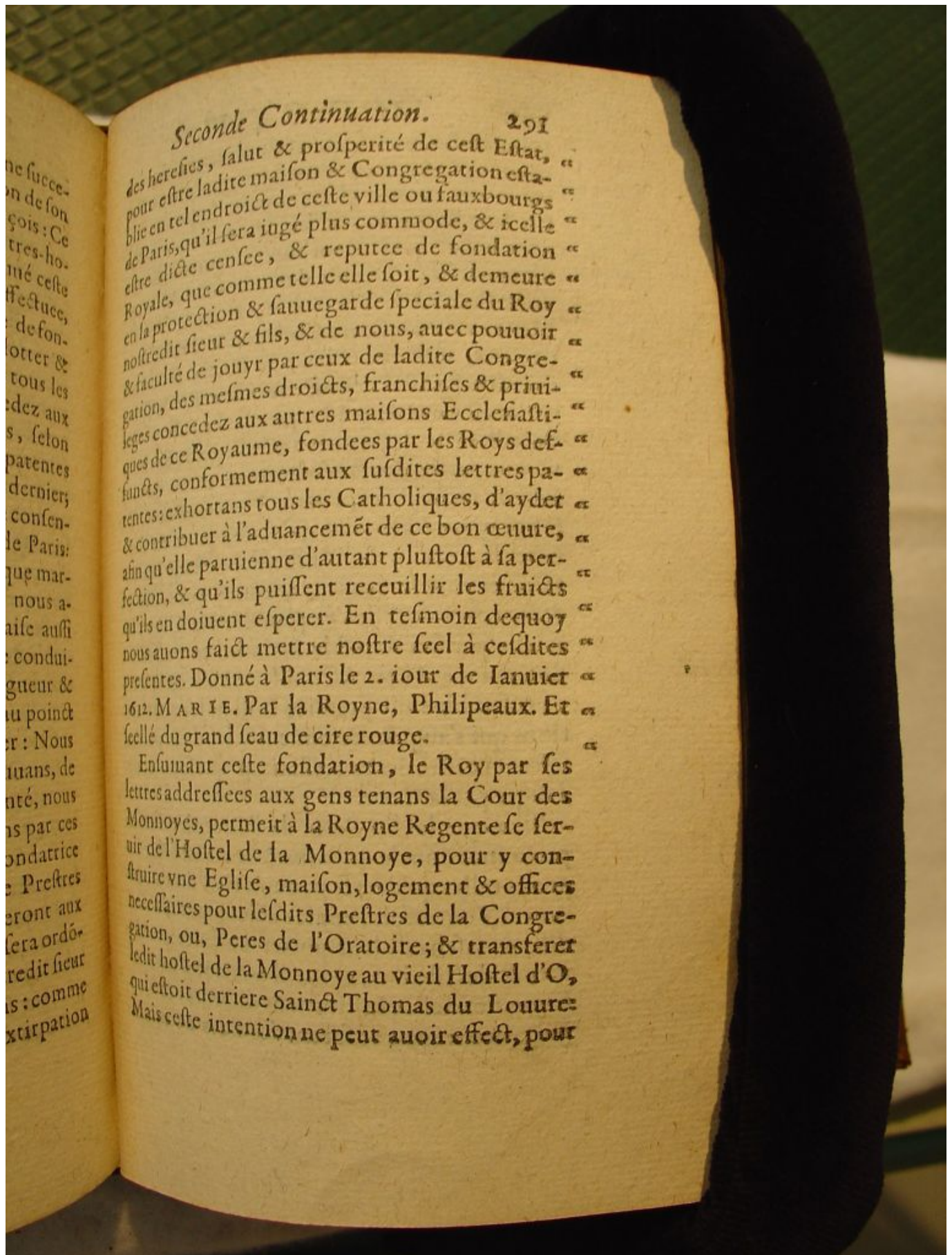
1613_289.jpg



1613_290.jpg



1613_291.jpg



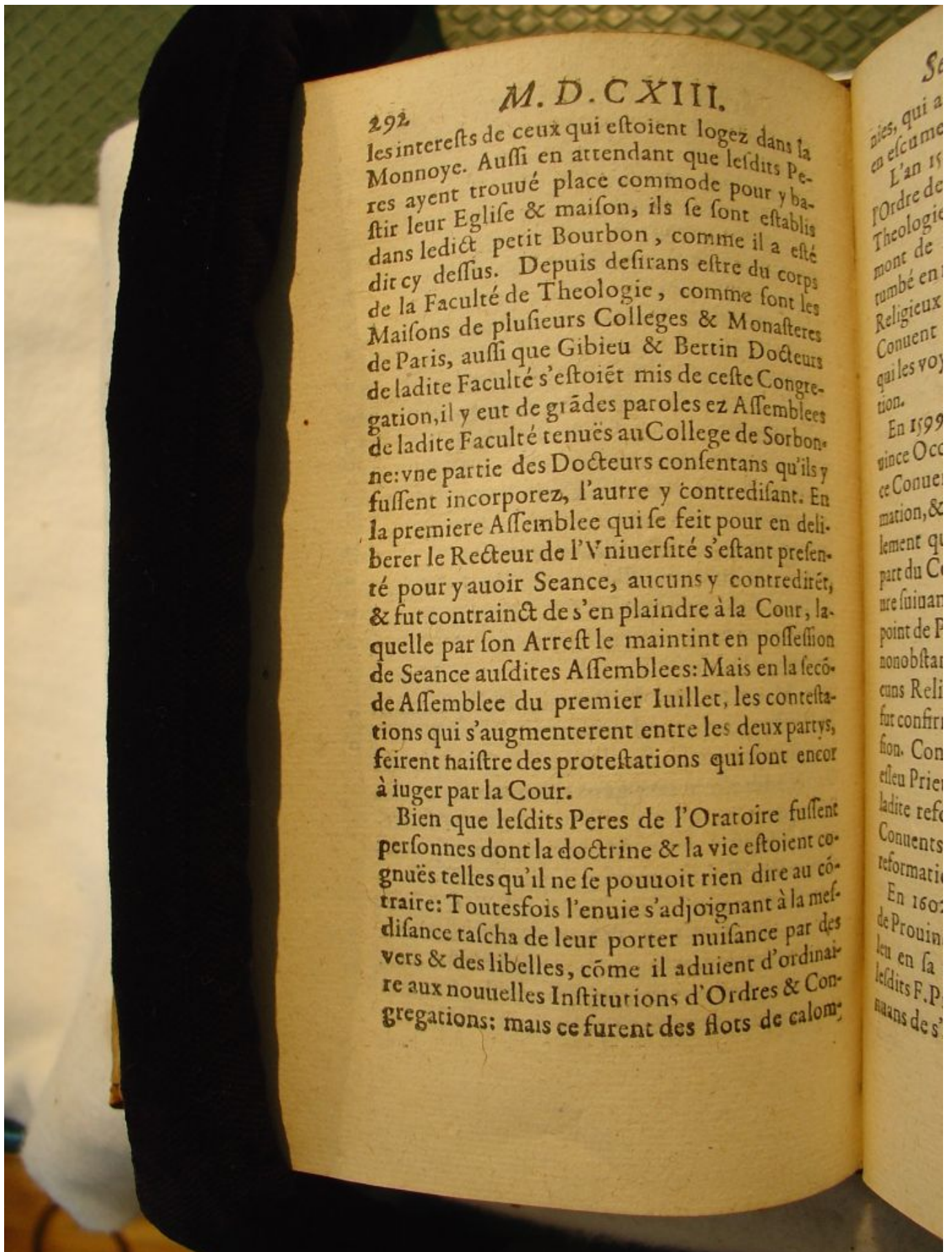
Seconde Continuation.

291

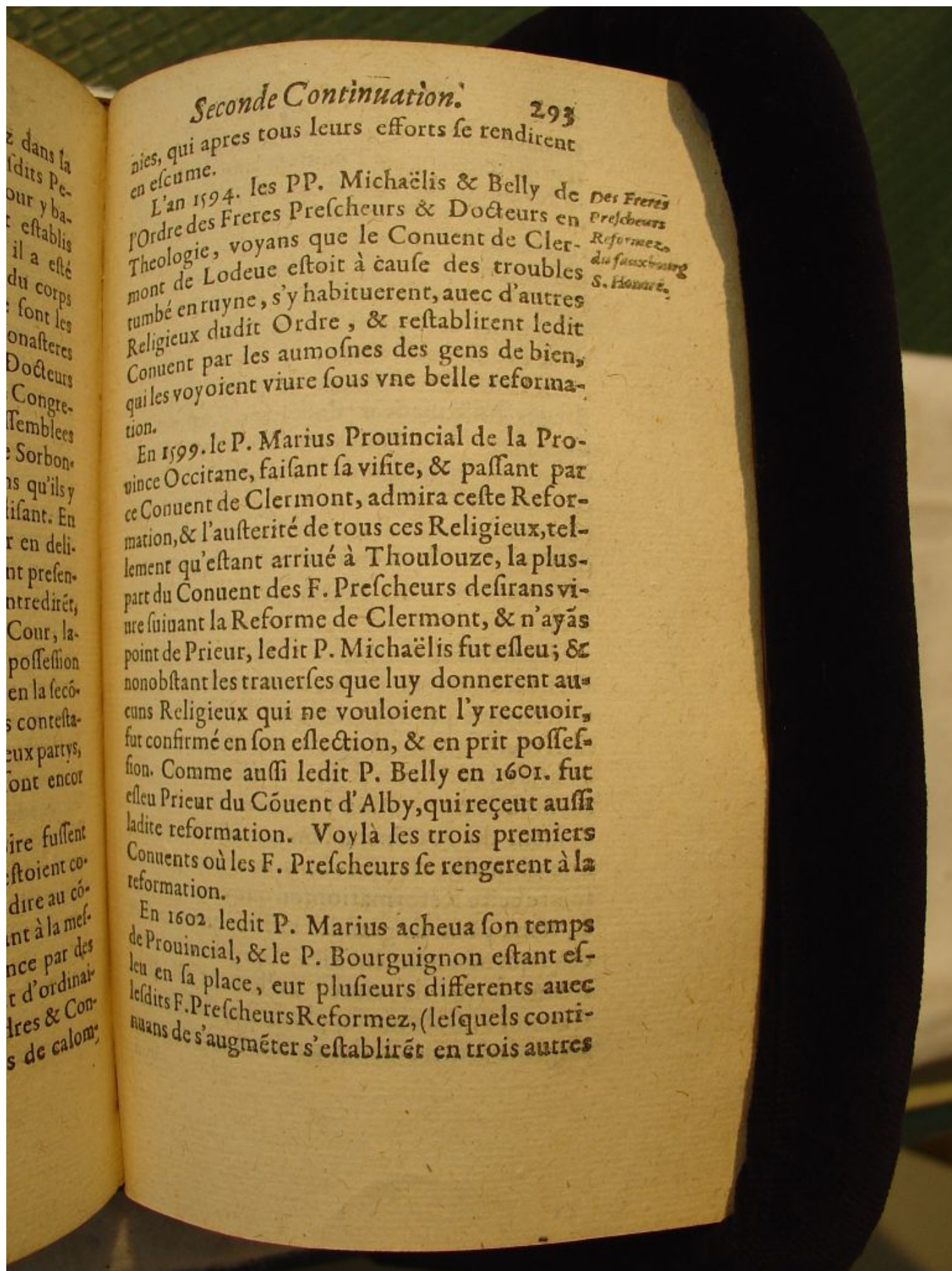
des heresies, salut & prosperité de cest Estat, pour estre ladite maison & Congregation establee en tel endroit de ceste ville ou fauxbourgs de Paris, qu'il sera ingé plus commode, & icelle estre dicte censee, & repute de fondation Royale, que comme telle elle soit, & demeure en la protection & sauuegarde speciale du Roy nostredit sieur & fils, & de nous, avec pouuoir & faculté de jouyr par ceux de ladite Congregation, des mesmes droicts, franchises & priuileges concedez aux autres maisons Ecclesiastiques de ce Royaume, fondees par les Roys defuncts, conformement aux susdites lettres patentes: exhortans tous les Catholiques, d'ayder & contribuer à l'aduancemét de ce bon œuure, afin qu'elle paruienne d'autant plustost à sa perfection, & qu'ils puissent recueillir les fruicts qu'ils en doivent esperer. En tesmoin dequoy nous auons faict mettre nostre seel à celsdites presentes. Donné à Paris le 2. iour de Ianuier 1612. M A R I E. Par la Royne, Philipeaux. Et seellé du grand seau de cire rouge.

Ensuuant ceste fondation, le Roy par ses lettres adressees aux gens tenans la Cour des Monnoyes, permet à la Royne Regente se seruir de l'Hostel de la Monnoye, pour y construire vne Eglise, maison, logement & offices necessaires pour lesdits Prestres de la Congregation, ou, Peres de l'Oratoire; & transferer ledit hostel de la Monnoye au vieil Hostel d'O, qui estoit derriere Saint Thomas du Louure: Mais ceste intention ne peut auoir effect, pour

1613_292.jpg



1613_293.jpg



Seconde Continuation. 293

niés, qui apres tous leurs efforts se rendirent en escume.

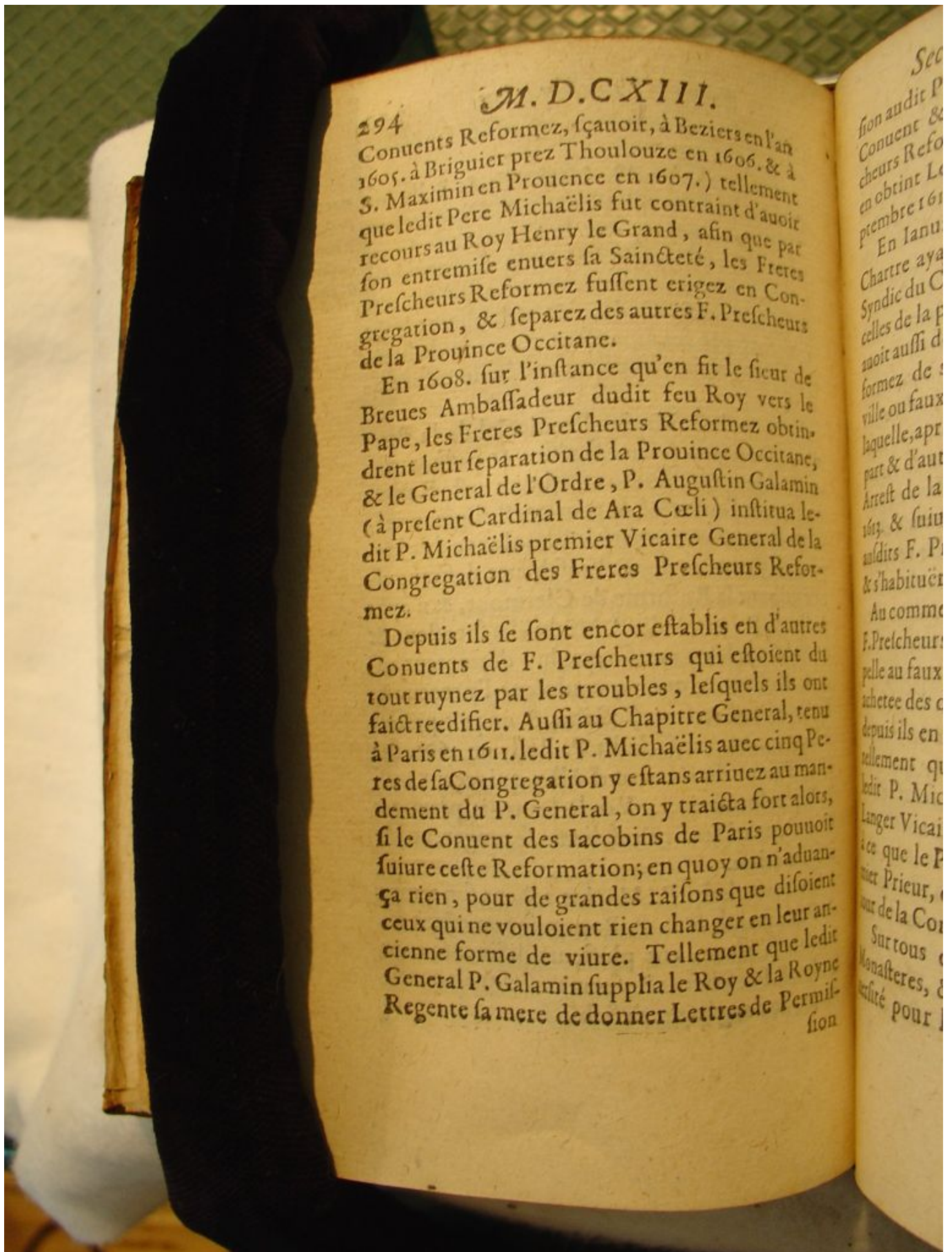
L'an 1594. les PP. Michaëlis & Belly de l'Ordre des Freres Prescheurs & Docteurs en Theologie, voyans que le Conuent de Clermont de Lodeue estoit à cause des troubles tumbé en ruyne, s'y habituerent, avec d'autres Religieux dudit Ordre, & reestablirent ledit Conuent par les aumosnes des gens de bien, qui les voyoient viure sous vne belle reformation.

*Des Freres
Prescheurs
Reformez
du fauxbourg
S. Hilaire.*

En 1599. le P. Marius Prouincial de la Prouince Occitane, faisant sa visite, & passant par ce Conuent de Clermont, admira ceste Reformation, & l'austerité de tous ces Religieux, tellement qu'estant arriué à Thoulouze, la plupart du Conuent des F. Prescheurs desirans viure suivant la Reforme de Clermont, & n'ayās point de Prieur, ledit P. Michaëlis fut esleu; & nonobstant les traueses que luy donnerent aucuns Religieux qui ne vouloient l'y receuoir, fut confirmé en son eslection, & en prit possession. Comme aussi ledit P. Belly en 1601. fut esleu Prieur du Cōuent d'Alby, qui reçeut aussi ladite reformation. Voylà les trois premiers Conuents où les F. Prescheurs se rengèrent à la reformation.

En 1602. ledit P. Marius acheua son temps de Prouincial, & le P. Bourguignon estant esleu en sa place, eut plusieurs differents avec lesdits F. Prescheurs Reformez, (lesquels continuans de s'augméter s'establirēt en trois autres

1613_294.jpg

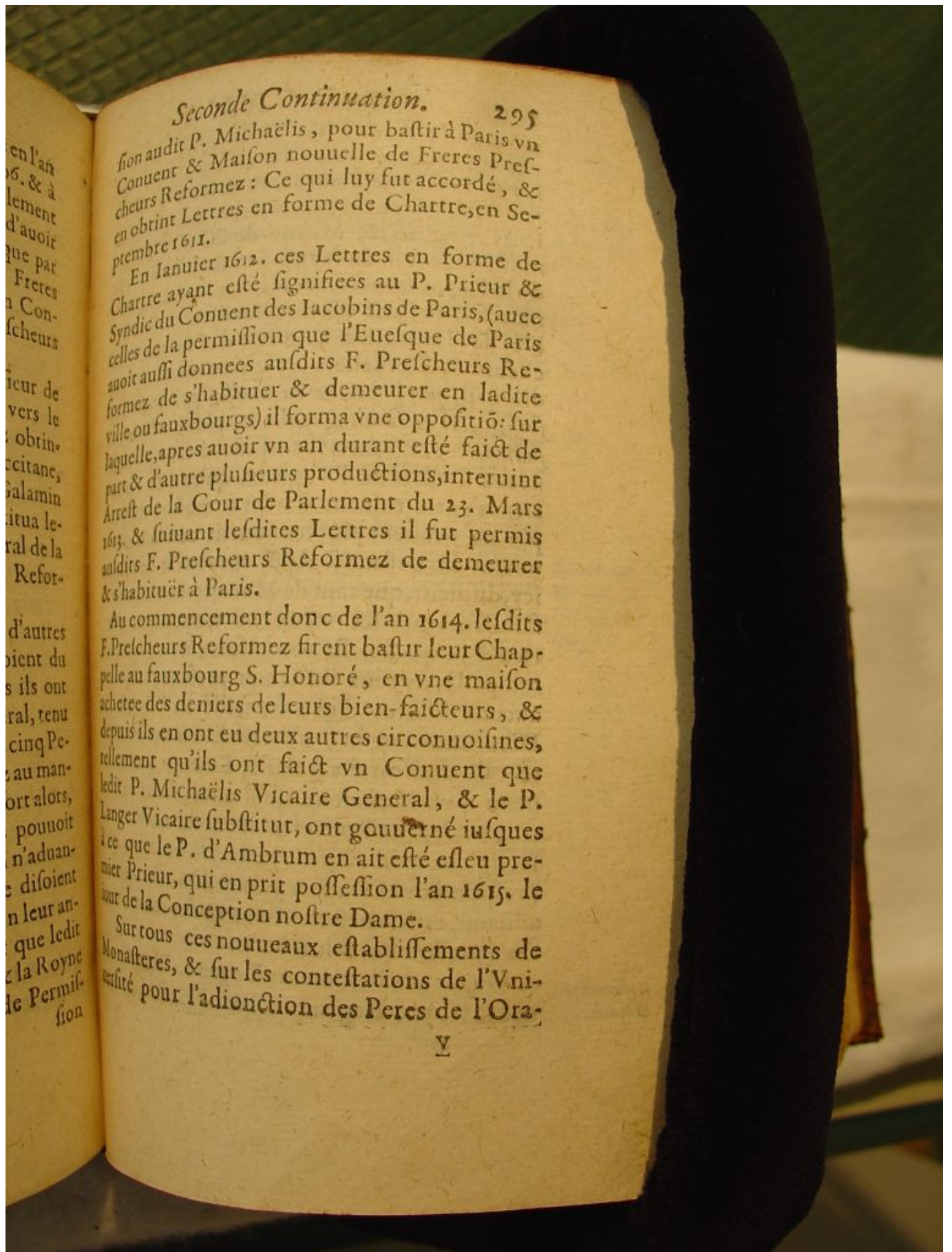


294
M. D. C X III.
Conuents Reformez, ſçauoir, à Beziers en l'ân
1605. à Briguier prez Thoulouze en 1606. & à
S. Maximin en Prouence en 1607.) tellement
que ledit Pere Michaëlis fut contraint d'auoir
recours au Roy Henry le Grand, afin que par
ſon entremiſe enuers ſa Saincteté, les Freres
Preſcheurs Reformez fuſſent erigez en Con-
gregation, & ſeparez des autres F. Preſcheurs
de la Prouince Occitane.

En 1608. ſur l'inſtance qu'en fit le ſieur de
Breues Ambaſſadeur dudit feu Roy vers le
Pape, les Freres Preſcheurs Reformez obtin-
drent leur ſeparation de la Prouince Occitane,
& le General de l'Ordre, P. Auguſtin Galamin
(à preſent Cardinal de Ara Cœli) inſtitua le-
dit P. Michaëlis premier Vicaire General de la
Congregation des Freres Preſcheurs Refor-
mez.

Depuis ils ſe ſont encor eſtablis en d'autres
Conuents de F. Preſcheurs qui eſtoient du
tout ruynez par les troubles, leſquels ils ont
faict reedifier. Auſſi au Chapitre General, tenu
à Paris en 1611. ledit P. Michaëlis avec cinq Pe-
res de ſa Congregation y eſtans arrivez au man-
dement du P. General, on y traiéta fort alors,
ſi le Conuent des Iacobins de Paris pouuoit
ſuiuſe ceſte Reformation; en quoy on n'aduan-
ça rien, pour de grandes raiſons que diſoient
ceux qui ne vouloient rien changer en leur an-
cienne forme de viuſe. Tellement que ledit
General P. Galamin ſupplia le Roy & la Royne
Regente ſa mere de donner Lettres de Permiſ-
ſion

1613_295.jpg



Seconde Continuation.

295

tion audit P. Michaëlis, pour bastir à Paris vn
Conuent & Maison nouvelle de Freres Pres-
cheurs Reformez : Ce qui luy fut accordé, &
en obtint Lettres en forme de Chartre, en Se-
ptembre 1611.

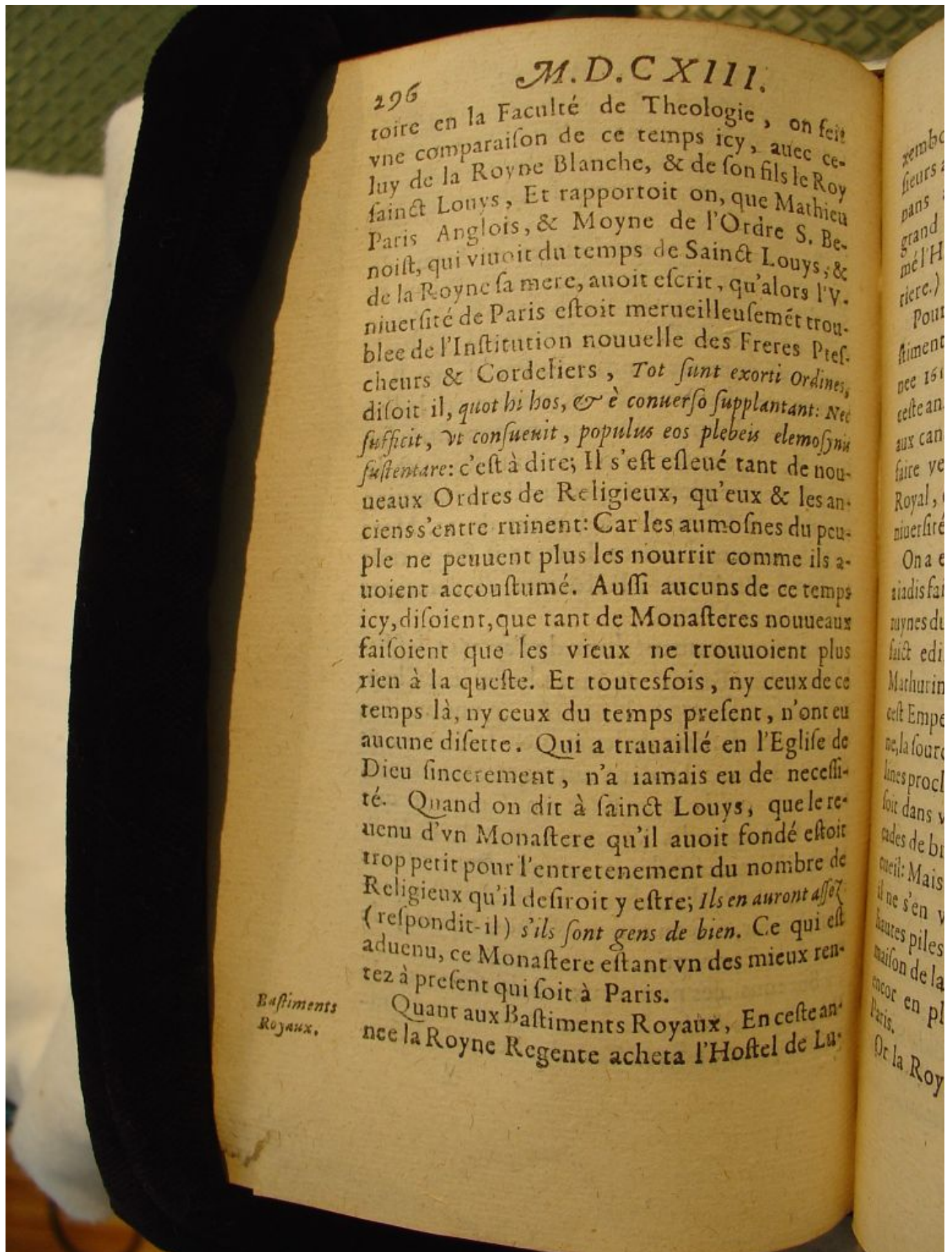
En Ianuier 1612. ces Lettres en forme de
Chartre ayant esté signifiees au P. Prieur &
Syndic du Conuent des Iacobins de Paris, (avec
celles de la permission que l'Euesque de Paris
auoit aussi donnees ausdits F. Prescheurs Re-
formez de s'habituier & demeurer en ladite
ville ou fauxbourgs) il forma vne oppositiõ: sur
laquelle, apres auoir vn an durant esté faiçt de
part & d'autre plusieurs productions, interuint
Arrest de la Cour de Parlement du 23. Mars
1613. & suiuant lesdites Lettres il fut permis
ausdits F. Prescheurs Reformez de demeurer
& s'habituier à Paris.

Au commencement donc de l'an 1614. lesdits
F. Prescheurs Reformez firent bastir leur Chap-
pelle au fauxbourg S. Honoré, en vne maison
achetee des deniers de leurs bien-faiçteurs, &
depuis ils en ont eu deux autres circonuoisines,
tellement qu'ils ont faiçt vn Conuent que
ledit P. Michaëlis Vicaire General, & le P.
Langer Vicaire substitut, ont gouuerné iusques
à ce que le P. d'Ambrum en ait esté esleu pre-
mier Prieur, qui en prit possession l'an 1615. le
iour de la Conception nostre Dame.

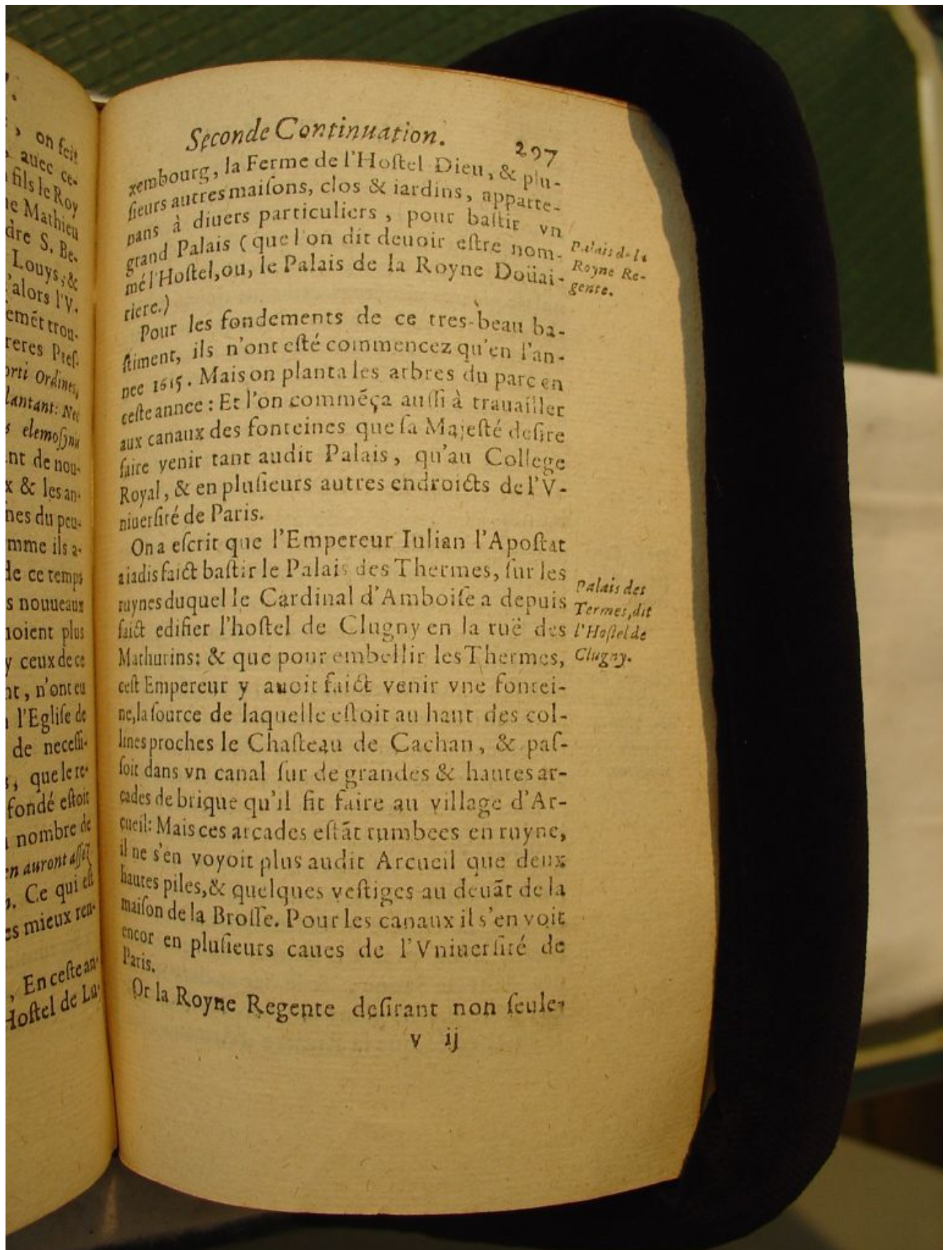
Sur tous ces nouueaux establissemens de
Monasteres, & sur les contestations de l'Uni-
uersité pour l'adionction des Peres de l'Or-

Y

1613_296.jpg



1613_297.jpg



Seconde Continuation.

297

xembourg, la Ferme de l'Hostel Dieu, & plusieurs autres maisons, clos & jardins, appartenans à diuers particuliers, pour bastir vn grand Palais (que l'on dit deuoir estre nommé l'Hostel, ou, le Palais de la Royne Douairiere.)

Palais de la Royne Regente.

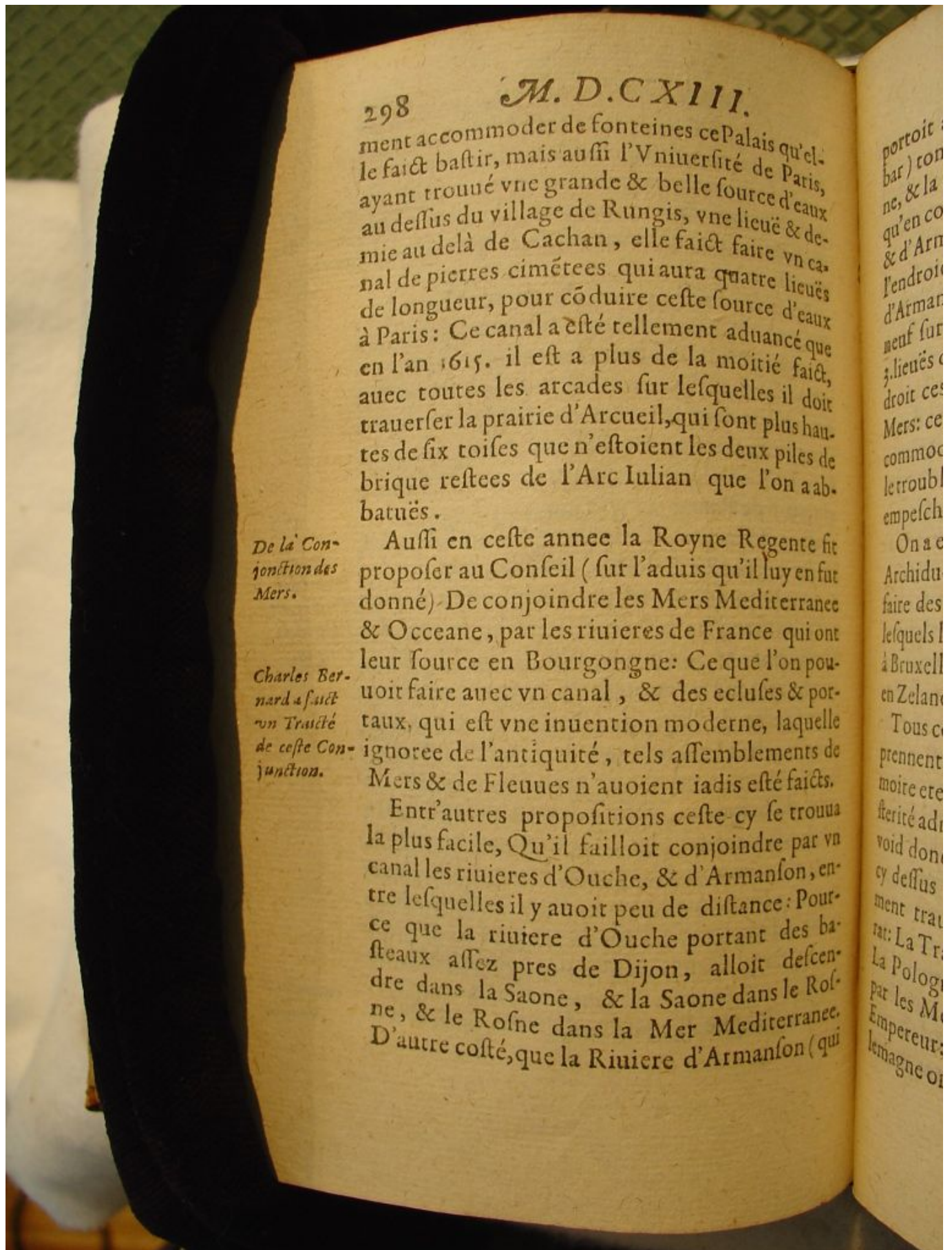
Pour les fondemens de ce tres-beau bastiment, ils n'ont esté commencez qu'en l'année 1615. Mais on planta les arbres du parc en ceste année: Et l'on commença aussi à trauailler aux canaux des fontaines que la Majesté desire faire venir tant audit Palais, qu'au College Royal, & en plusieurs autres endroicts de l'Vniuersité de Paris.

On a escrit que l'Empereur Iulian l'Apostat a iadis fait bastir le Palais des Thermes, sur les ruynes duquel le Cardinal d'Amboise a depuis fait edifier l'hostel de Clugny en la ruë des Marchurins: & que pour embellir les Thermes, cest Empereur y auoit fait venir vne fontaine, la source de laquelle estoit au hant des collines proches le Chasteau de Cachan, & passoit dans vn canal sur de grandes & hautes arcades de brique qu'il fit faire au village d'Arcueil: Mais ces arcades estât rumbées en ruine, il ne s'en voyoit plus audit Arcueil que deux hautes piles, & quelques vestiges au deuant de la maison de la Brosse. Pour les canaux il s'en voit encor en plusieurs caues de l'Vniuersité de Paris.

Palais des Thermes, dit l'Hostel de Clugny.

Or la Royne Regente desirant non seule-

1613_298.jpg



298

M. D. C. X III.

ment accommoder de fontaines ce Palais qu'elle
le faißt bastir, mais aussi l'Vniuersité de Paris,
ayant trouué vne grande & belle source d'eaux
au dessus du village de Rungis, vne lieuë & de-
mie au delà de Cachan, elle faißt faire vn ca-
nal de pierres cimétees qui aura quatre lieuës
de longueur, pour cōduire ceste source d'eaux
à Paris: Ce canal a esté tellement aduancé que
en l'an 1615. il est a plus de la moitié faißt,
avec toutes les arcades sur lesquelles il doit
trouer la prairie d'Arcueil, qui sont plus hau-
tes de six toises que n'estoient les deux piles de
brique restees de l'Arc Iulian que l'on a ab-
batuës.

*De la Con-
jonction des
Mers.*

*Charles Ber-
nard a fait
un Traicté
de ceste Con-
jonction.*

Aussi en ceste annee la Royne Regente fit
proposer au Conseil (sur l'aduis qu'il luy en fut
donné) De conjoindre les Mers Mediterranee
& Océane, par les riuieres de France qui ont
leur source en Bourgongne: Ce que l'on pou-
uoit faire avec vn canal, & des ecluses & por-
taux, qui est vne inuention moderne, laquelle
ignoree de l'antiquité, tels assembléments de
Mers & de Fleuves n'auoient iadis esté faiçts.

Entr'autres propositions ceste cy se trouua
la plus facile, Qu'il failloit conjoindre par vn
canal les riuieres d'Ouche, & d'Armançon, en-
tre lesquelles il y auoit peu de distance: Pour-
ce que la riuere d'Ouche portant des ba-
steaux assez pres de Dijon, alloit descen-
dre dans la Saone, & la Saone dans le Ros-
ne, & le Rosne dans la Mer Mediterranee.
D'autre costé, que la Riuere d'Armançon (qui

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan